



FACULTÉ DE SANTÉ

UNIVERSITÉ D'ANGERS

AUTORISATION DE DÉPÔT DE SUJET DE THÈSE D'EXERCICE

Étudiant

- NOM Prénom
- Courriel

Directeur de la thèse d'exercice

- NOM Prénom
- Courriel

Co-directeur obligatoire si le directeur n'est pas enseignant universitaire

Autorisent l'intéressé(e) à déposer son sujet ainsi libellé :

Résumé du projet de thèse :

- Contexte :

- Problématique/question posée :

- ◆ Tout changement de sujet de thèse nécessite de redéposer une autorisation de dépôt.
- ◆ L'étudiant s'engage à ne pas avoir déjà déposé un sujet avec un autre directeur de thèse.

Signature du directeur de thèse	Signature du co-directeur de thèse	Signature de l'étudiant
------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------

Avis : Favorable - Défavorable

**Le Directeur
du Département pharmacie
Pr Frédéric LAGARCE**

Date :

Pour information

JURY

Le jury, désigné par le Président de l'Université sur proposition du directeur de la Faculté de santé, comprend au moins 3 personnes.

- **Le Président**, enseignant chercheur habilité à diriger des recherches et exerçant dans la Faculté de Santé.
- **Le Directeur** est généralement enseignant-chercheur du Département de pharmacie de la Faculté de Santé.
- Si ce n'est pas le cas, il faut obligatoirement que votre travail soit suivi par un **co-directeur** que vous choisirez parmi les enseignants du Département de pharmacie de la Faculté de Santé.
- **Une personnalité qualifiée extérieure à la la Faculté de Santé**. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.
- 2 membres du jury doivent être titulaires du diplôme d'État de pharmacien ou de Docteur en pharmacie.

En cas de présence d'un co-directeur, le jury sera composé de 4 personnes minimum.

IMPORTANT : Le jury d'un mémoire d'interne n'est pas identique à celui d'une thèse d'exercice.